

# RÉDUIRE L'EMPREINTE SONORE DES AÉROPORTS PARISIENS

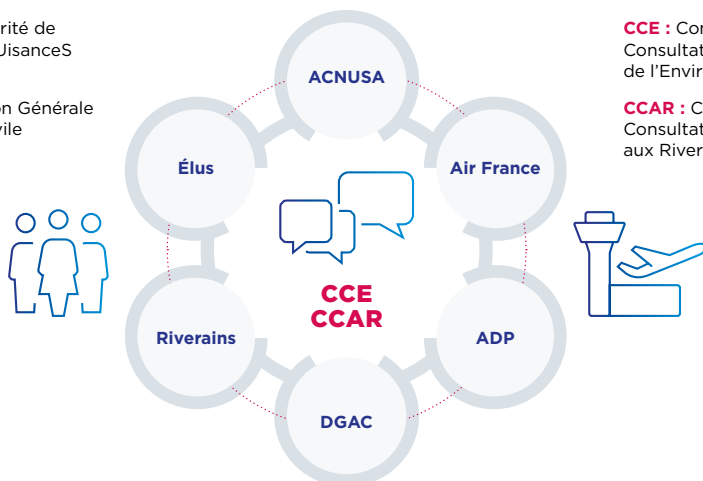
Air France est engagée pour limiter l'empreinte sonore émanant de son activité. L'entreprise dialogue de façon constante avec les riverains, les représentants des communautés locales, les autorités aéroportuaires et de la navigation aérienne au sein des instances dédiées et des groupes de travail, notamment les Commissions Consultatives de l'Environnement sous l'égide du Préfet de département. Notre approche vise à mettre en œuvre des solutions de compromis, soutenables pour Air France et satisfaisantes pour les riverains.

**ACNUSA** : Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires

**DGAC** : Direction Générale de l'Aviation Civile

**CCE** : Commissions Consultatives de l'Environnement

**CCAR** : Commissions Consultatives d'Aide aux Riverains



Parmi les mesures identifiées dans les PPBE (Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement), **Air France s'est engagée sur plusieurs axes :**



Aide à l'**insonorisation des logements** (TNSA)



**Renouvellement de la flotte**



Nouvelles **procédures opérationnelles**



Attention particulière pour **l'activité de nuit**



## INSONORISATION DES LOGEMENTS GRÂCE À LA TAXE SUR LES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Le transport aérien est le seul secteur d'activité finançant en totalité un **système global de réduction des nuisances sonores** au travers de la Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes (TNSA).

**812 M€**  
affectés,  
depuis 2004,  
à l'insonorisation  
des logements  
en France.

**16,3 M€**  
en 2022, soit 48 %  
du montant global  
toutes compagnies  
confondus.



## DIMINUTION DES ÉMISSIONS SONORES GRÂCE À DE NOUVELLES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES

Air France explore et applique de nouvelles méthodes de pilotage pour réduire le bruit tout en maintenant la sécurité et la fluidité du trafic aérien :

Généralisation  
des descentes  
continues

Procédures  
de décollage  
optimisées

Limitation  
de l'utilisation  
des systèmes  
de génération  
auxiliaire

Roulage  
avec  
un moteur  
éteint



## DIMINUTION DE L'EMPREINTE SONORE GRÂCE AU RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE

L'introduction de nouveaux avions (A220, A320neo, A350) est le levier principal de réduction des nuisances sonores (**-34 % à -50 % d'empreinte sonore**). Le groupe Air France investit plus de 1,5 Mds par an pour renouveler sa flotte.

**70 %**  
d'avions de nouvelle  
génération en 2030  
pour Air France  
(7 % en 2021, 30 % en  
2023, 45 % en 2025).

**100 %**  
de la flotte  
de Transavia  
remplacée en  
2030 (1<sup>er</sup> avion  
livré en 2023).



## UNE ATTENTION PARTICULIÈRE POUR L'ACTIVITÉ DE NUIT

L'activité de nuit demeure nécessaire au modèle de hub, notamment pour gérer les aléas, Air France est néanmoins mobilisée pour diminuer son empreinte sonore la nuit.

Le groupe contribue activement aux travaux visant à limiter l'activité dans le cœur de nuit. Un plan d'actions a été mis en œuvre :

- **Arrêt des vols programmés de nuit** depuis avril 2022 (Pékin, Tunis, Tokyo, Tel Aviv).
- Des **mesures opérationnelles** (notamment le respect de la ponctualité départ et arrivée).
- La modification du programme des vols les plus susceptibles de conduire à des **opérations de nuit**.
- Dès la mise en place du plan en 2019, Air France a pu **réduire le nombre d'occurrences des arrivées de nuit programmées de jour de moitié** par rapport à 2018, atteignant 80 % en 2022.

